

# Un siècle de divorce

## Record atteint en 2003 : 45 %

Michel THIZON, Fondateur de SOS PAPA

On entend généralement dire que le taux de divorce de la population française est de trente pour cent. Cela fait en réalité plus de quinze ans que ce taux est dépassé et l'année 2003 a vu, pour la première fois, le nombre des divorces atteindre les 125.000 depuis son institution en 1884.

### Méthodologie

Si l'évolution du nombre total des divorces dans la population, au cours des années, est facile à établir lorsqu'on en possède les chiffres globaux (Figure 1), la détermination du taux réel des divorces par rapport aux mariages n'est pas chose aisée. En effet, les couples qui divorcent se sont mariés bien des années auparavant et il conviendrait d'attendre des dizaines d'années pour effectuer un calcul exact du taux du divorce.

La fréquence la plus élevée des divorces intervient désormais après 4 à 5 années de mariage (Figure 4) contre 6 à 7 ans environ dans les années 1960 - 1970. Mais de nombreux couples divorcent encore après 20 ou 30 ans de mariage.

La méthode standard utilisée par les démographes est une méthode complexe de détermination par classes d'ancienneté dans le mariage, laborieuse et associée de toutes façons à des extrapolations inévitables.

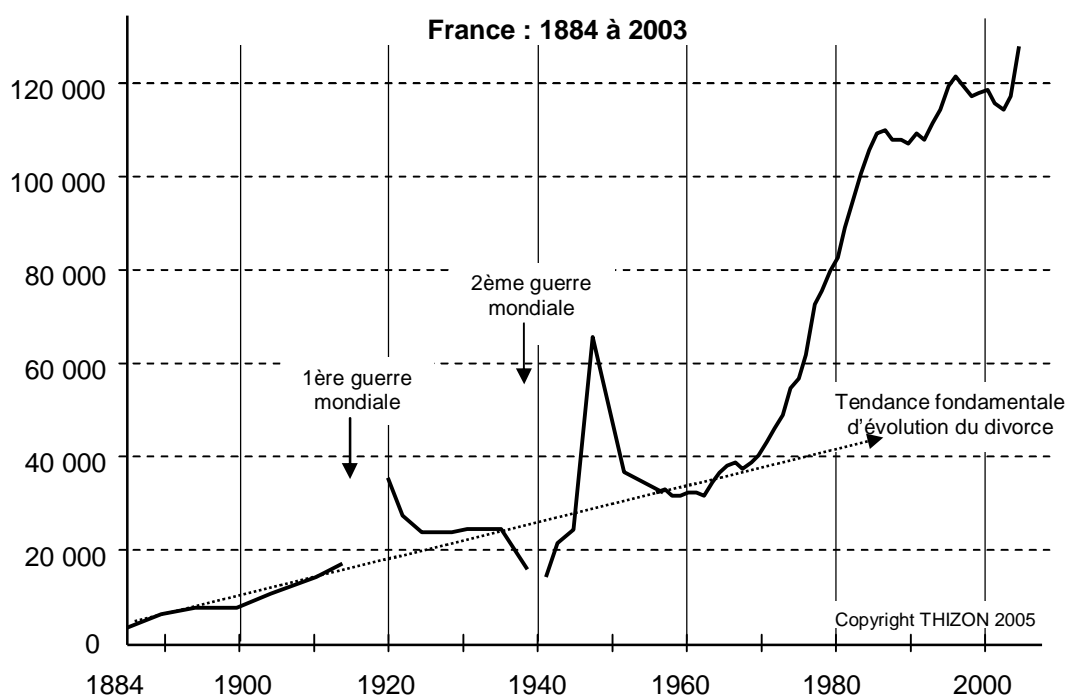
Il est également possible d'utiliser la moyenne de la durée de mariage avant divorce (Figure 4) dans la mesure où la stabilité de celle-ci est vérifiée.

Bien que ces courbes de divortialité en fonction de la durée du mariage ne soient ni gaussiennes ni symétriques on est fondé à utiliser cette moyenne du fait de la régularité constatée, au cours du temps, de la fréquence des divorces selon la durée de mariage. Cette moyenne est proche de 12 à 12,5 ans. Jean-Paul SARDON a démontré (Population, INED, 1996) qu'elle variait assez peu sur quarante années depuis 1950. Elle varie durant cette période récente entre 11,5 et 13 ans.

Il a été retenu la valeur de 12 ans pour la durée moyenne d'un mariage ayant donné lieu à divorce et les *taux de divortialité* (Tableau 1 et Figure 3) ont été

Figure 1

### Evolution du nombre des divorces



Sources : INED, 16° rapport sur la situation démographique en France  
Ministère de la Justice, chiffres clés (1990 à 2004)

déterminés en effectuant le rapport du nombre des divorces de l'année (N) par le nombre des mariages de l'année (N-12).

En ce qui concerne le nombre absolu des mariages et des divorces chaque année, de grandes difficultés existent en outre pour la détermination des valeurs dans les années anciennes.

Les statistiques nationales font l'objet d'incertitudes dues à des imprécisions, à des retards, à des lacunes des reports dans les registres d'état civil ou à des négligences de certains tribunaux dans leurs communications au ministère de la justice. L'évolution des frontières géographiques de la France, liées à l'histoire et aux variations territoriales, a une incidence surtout pour les valeurs les plus anciennes. Les flux exceptionnels de population, comme au moment de l'intégration dans la société française des rapatriés d'Afrique du nord, provoquent également des fluctuations.

Certaines valeurs sont conflictuelles selon les sources diverses ou même inconnues (ex. nombre inconnu des divorces en 1939)

Pour réaliser cette étude, les sources ont donc été nombreuses. La principale toutefois, en ce qui concerne les valeurs anciennes, est l'article de Jean-Paul SARDON, démographe à l'Observatoire Démographique Européen, publié dans *Population* en 1996. Il s'agit, de loin, de l'étude la plus complète et à la méthodologie la plus sûre. Nous avons retenu ses valeurs corrigées ou extrapolées lorsqu'il existait un conflit entre diverses valeurs publiées (voir tableau 1).

Il faut également le remercier pour avoir aimablement communiqué le nombre des mariages de certaines années difficiles à reconstituer.

### Un palier atteint à 45 % ?

Depuis une dizaine d'années, le taux de divorce est régulièrement supérieur à 40 %. Il fluctue entre 40 et 45 %. (tableau 1, Figure 3)

Bien qu'un maximum absolu ait été atteint en 2003, dernière année connue, avec 45,2 %, il est possible que le divorce ait atteint un palier de 40 / 45 % ou, pour le moins, un ralentissement notable de son augmentation. Quelques années seront encore nécessaires pour confirmer ou infirmer ces tendances.

### Conséquences sociales et familiales

Si les constats généraux effectués les années précédentes s'appliquent toujours, ce qui est éminemment probable, on est en droit de projeter que le taux de divorce dans les grandes villes frôle désormais les 70 % et que le nombre des

| Tableau 1 |                |                |                                  |      |                |                |                                  |
|-----------|----------------|----------------|----------------------------------|------|----------------|----------------|----------------------------------|
|           | Total divorces | Total mariages | Taux réel % du Divorce à +12 ans |      | Total divorces | Total mariages | Taux réel % du Divorce à +12 ans |
| 1945      |                | 393 000        |                                  | 1975 | 55 612         | 387 379        | 16,4                             |
| 1946      |                | 516 882        |                                  | 1976 | 60 490         | 374 003        | 17,4                             |
| 1947      |                | 427 113        |                                  | 1977 | 71 319         | 368 166        | 20,6                             |
| 1948      |                | 370 769        |                                  | 1978 | 74 183         | 354 628        | 21,8                             |
| 1949      |                | 341 091        |                                  | 1979 | 78 571         | 340 405        | 22,7                             |
| 1950      |                | 331 091        |                                  | 1980 | 81 143         | 334 377        | 22,8                             |
| 1951      |                | 319 651        |                                  | 1981 | 87 615         | 315 117        | 23,0                             |
| 1952      |                | 313 892        |                                  | 1982 | 93 892         | 312 405        | 23,8                             |
| 1953      |                | 308 426        |                                  | 1983 | 98 730         | 300 513        | 24,3                             |
| 1954      |                | 314 453        |                                  | 1984 | 104 012        | 281 402        | 25,0                             |
| 1955      |                | 312 703        |                                  | 1985 | 107 505        | 269 419        | 26,8                             |
| 1956      |                | 293 450        |                                  | 1986 | 108 380        | 265 678        | 27,5                             |
| 1957      | 30 673         | 310 509        | 7,8                              | 1987 | 106 526        | 265 177        | 27,5                             |
| 1958      | 31 300         | 312 133        | 6,1                              | 1988 | 106 096        | 271 124        | 28,4                             |
| 1959      | 29 924         | 320 821        | 7,0                              | 1989 | 105 295        | 279 900        | 28,6                             |
| 1960      | 30 182         | 319 944        | 8,1                              | 1990 | 107 599        | 287 099        | 30,3                             |
| 1961      | 30 809         | 314 841        | 9,0                              | 1991 | 106 418        | 280 175        | 31,3                             |
| 1962      | 30 570         | 316 873        | 9,2                              | 1992 | 109 703        | 271 427        | 32,8                             |
| 1963      | 30 298         | 339 463        | 9,5                              | 1993 | 112 695        | 255 190        | 35,8                             |
| 1964      | 33 250         | 347 525        | 10,6                             | 1994 | 118 056        | 253 746        | 37,8                             |
| 1965      | 34 877         | 346 308        | 11,3                             | 1995 | 120 027        | 254 651        | 39,9                             |
| 1966      | 36 732         | 339 746        | 11,7                             | 1996 | 117 716        | 280 072        | 41,8                             |
| 1967      | 37 194         | 345 578        | 11,9                             | 1997 | 115 570        | 283 984        | 42,9                             |
| 1968      | 36 063         | 356 615        | 12,3                             | 1998 | 116 408        | 271 361        | 43,8                             |
| 1969      | 37 485         | 380 829        | 12,1                             | 1999 | 116 813        | 286 191        | 44,1                             |
| 1970      | 38 949         | 393 686        | 12,5                             | 2000 | 114 364        | 297 922        | 42,2                             |
| 1971      | 41 628         | 406 416        | 13,0                             | 2001 | 112 631        | 288 255        | 40,2                             |
| 1972      | 44 728         | 416 521        | 14,0                             | 2002 | 115 860        | 279 087        | 40,4                             |
| 1973      | 47 319         | 400 740        | 15,0                             | 2003 | 126 700        | 275 963        | 45,2                             |
| 1974      | 53 111         | 394 755        | 16,8                             |      |                |                |                                  |

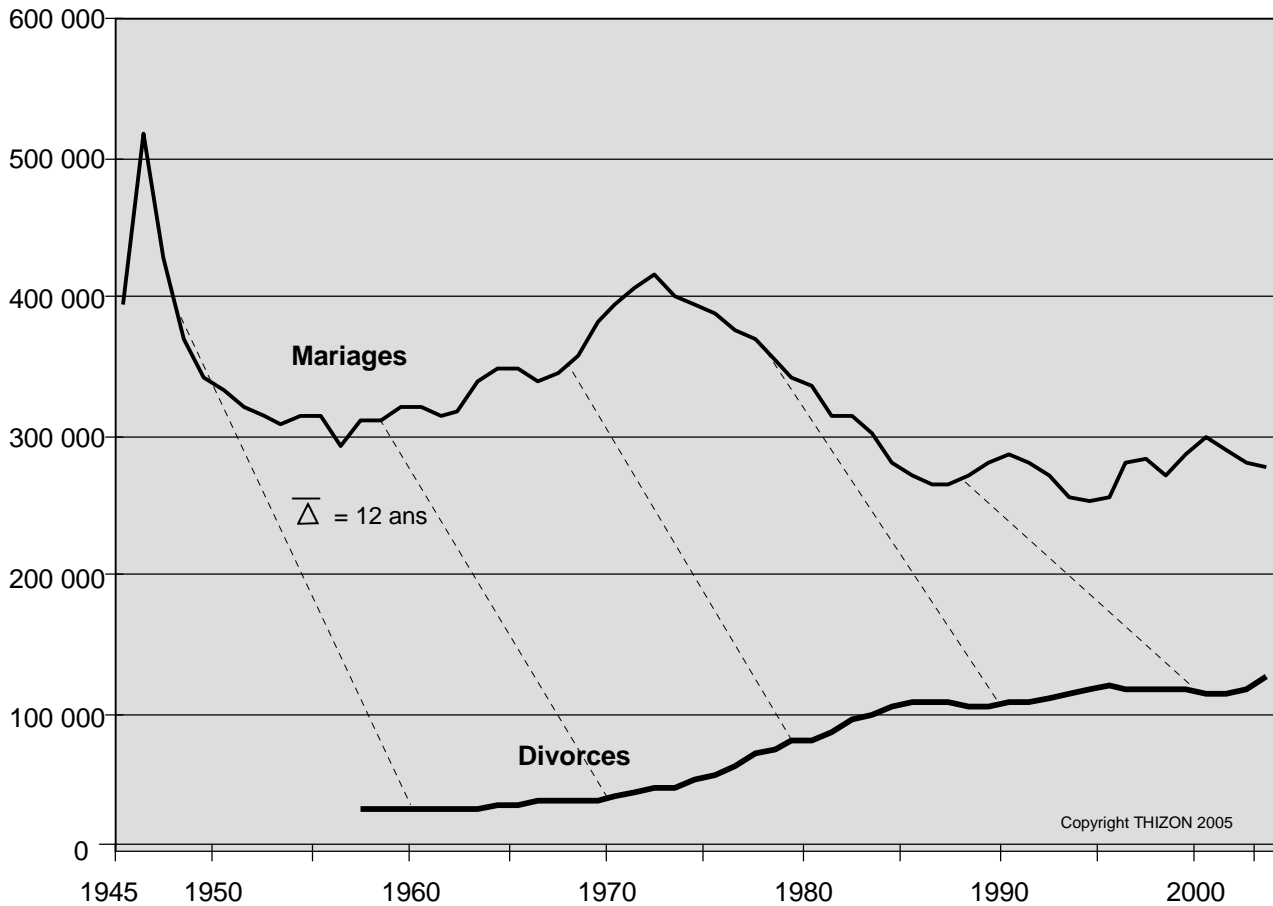
Copyright THIZON 2005

Sources utilisées : - Population (INED) Jean-Paul Sardon, 1996  
 - 16<sup>ème</sup> rapport sur la situation démographique en France, INED  
 - Ministère de la justice, Chiffres-clés ( 1990 à 2003)

- ♥ 6 divorces sur 10 mettent en jeu des enfants mineurs. Soit environ 120.000 enfants mineurs chaque année.
- ♥ Les divorces avec enfants sont plus conflictuels que sans enfant.
- ♥ La précocité apparente des divorces modernes (fréquence maximale atteinte après 4 à 5 années de mariage au lieu de 6 à 7 auparavant) ne tient pas compte des nouvelles pratiques de vie en commun avant le mariage. Rien ne permet d'affirmer toutefois que la durée effective de vie en commun reste de 6 à 7 années avant le divorce (fréquence maximale traditionnelle), la stabilité des unions libres n'ayant pas été étudiée.

Figure 2

## Un demi-siècle de mariages et de divorces

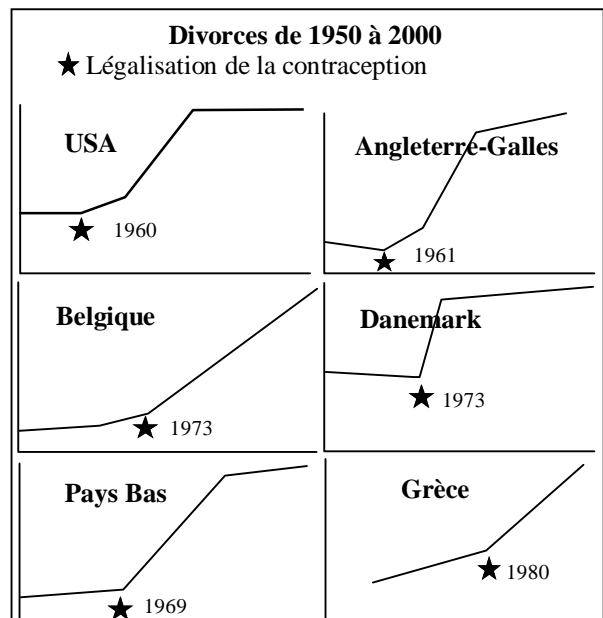


enfants mineurs impliqués en France par le divorce de leurs parents a atteint 125.000 enfants en 2003. La tendance record en ce qui concerne les enfants séparés d'un ou deux parents s'établirait ainsi désormais aux alentours de 26 % de la population infantine avec sans doute une stabilisation.

Les conséquences négatives qui sont désormais établies et admises en matière de déstabilisation psychologique et sociale des enfants et des adolescents du divorce ne peuvent ainsi que s'affirmer encore dans les toutes prochaines années.

### Causes principales de l'éclatement du taux de divorce

En France le report des divorces pendant les guerres et le retour des prisonniers a provoqué de brutales fluctuations du divorce (Graphique 1). Celui-ci a ensuite subitement doublé en dix ans, entre 1970 et 1980. Des causes diverses ont été évoquées pour expliquer ce bouleversement. En premier lieu, le travail des femmes. Mais quand on examine l'évolution du travail des femmes (Figure 5) moins de femmes sont actives en 1970 que 30 ans auparavant. Par contre, on observe un accroissement progressif du travail féminin dans le secteur tertiaire,



secteur urbain par excellence. Or on sait que les divorces en milieu urbain sont plus fréquents. D'ailleurs, l'évolution fondamentale régulière du divorce (Figure 1) au cours du siècle correspond

avec la citadinisation qui se caractérise par l'existence de contacts et de relations humaines mixtes plus fréquentes et plus aisées que dans le monde rural ou dans les ateliers industriels.

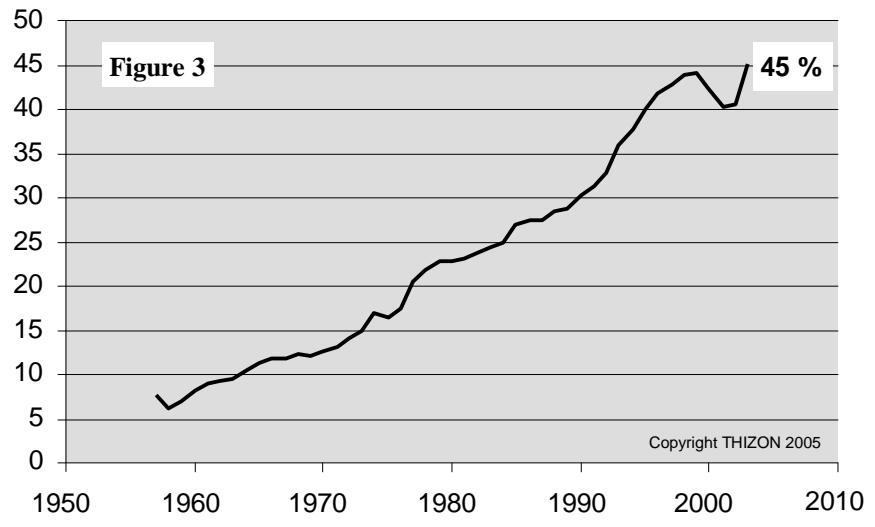
Dans notre pays, survient la conjonction de plusieurs événements entre 1965 et 1970 : réforme du régime matrimonial qui permet à l'épouse de travailler sans l'autorisation du mari (Mais on vient de voir que l'évolution du travail féminin a été lente depuis - Figure 5) ainsi que de gérer son compte bancaire. L'autonomie financière de l'épouse est peut-être en effet un facteur plus significatif que le travail lui-même. Mais l'évènement qui coïncide le plus nettement avec l'accélération du divorce dans de nombreux pays est la légalisation de la contraception (v. page 3 - dès 1960 aux USA mais seulement en 1980 en Grèce).

La maîtrise de la contraception signifie concrètement la maîtrise des relations sexuelles, Des synergies croisées entre la contraception, le mouvement de libération de la femme et le mouvement libertaire de Mai 1968 sont très probables pour de nombreux pays.

En URSS, qui n'a pourtant pas connu de Mai 68 à l'occidentale, le divorce a progressé bien plus tôt mais l'IVG y a été autorisée dès 1955.

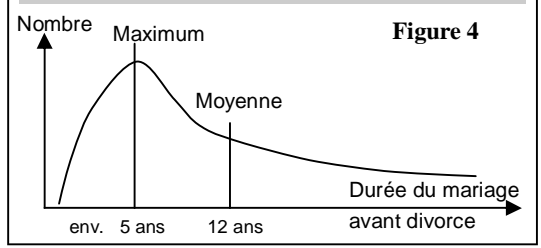
En France, les progressions de la diffusion de la contraception et du divorce sont parallèles (Figure 6). La contraception semble donc bien, avec une bonne probabilité, le facteur objectif dominant du phénomène de l'accélération du divorce, même si ce n'est pas le seul. Ceci n'est pas foncièrement

## Taux actualisé de divortialité %

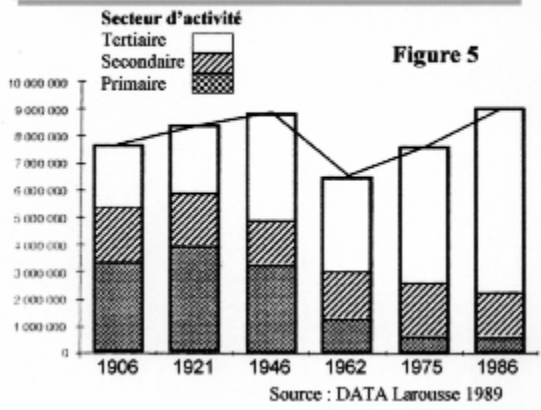


## Divorces en fonction de la durée des mariages

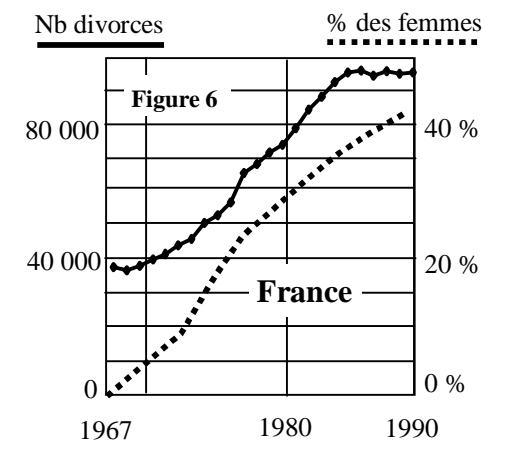
Forme générale de la courbe d'évolution



## Population féminine occupée par Secteur



## Utilisation de la contraception (INSERM)



étonnant. La maîtrise des relations sexuelles ne peut être sans incidence sur les comportements sociaux. En Grande Bretagne l'adultère était encore la cause déclarée de 26 % des divorces en 1995.

Avec la libéralisation des moeurs, l'évolution des relations entre les sexes et probablement aussi l'accroissement du niveau d'exigences individuelles, le divorce est devenue une constante de la société moderne dont il faut définitivement intégrer le phénomène lui-même et ses conséquences familiales et sociales.